



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 6 :

DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU B.P.
2016 (BUDGET PRINCIPAL)

Séance ordinaire du 13 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Décembre 2016.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Odile LECLAIRE (à Dominique VINCENT), Thierry VALLEIX (à Didier BLADOU), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe FARGEON), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Sébastien LABAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

DOSSIER N° 6 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU B.P. 2016 (BUDGET PRINCIPAL)

RAPPORTEUR : Joan TARIS

En égard aux difficultés techniques de mise en œuvre des transferts d'actifs communaux à Bordeaux Métropole, la DRFIP a décidé de décaler ces écritures comptables et a confirmé le nécessaire amortissement par les Communes dans leur comptabilité 2016 des biens concernés.

La Ville doit également procéder à la demande de la DRFIP à l'intégration et aux reversements de la TVA sur les redevances des repas extérieurs versées par notre prestataire sur les années 2014-2015 et 2016.

De plus, afin que le budget 2016 retrace bien les travaux de l'exercice, il est nécessaire de décaler sur les exercices suivant les travaux d'accompagnement du tramway et les travaux de réhabilitation de la salle Jean Martial.

La présente décision modificative a donc pour objet :

- Opérations réelles :
 - d'annuler les titres de recettes de la redevance perçue pour les repas extérieurs en 2014, 2015 et 2016 afin de les repasser pour leurs valeurs TTC, de reverser à l'état le montant de la TVA ainsi collectée,
 - de diminuer le budget d'investissement 2016 pour la part de travaux à décaler.
- Opérations d'ordres : de procéder à des virements de crédits internes aux opérations d'ordre budgétaires sans incidence sur le budget global dans le cadre de l'application des nouvelles modalités relatives aux dotations aux amortissements pour 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
<u>Opérations réelles</u>			
TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	634 638,35	
TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante		634 638,35
<u>Opérations d'ordres</u>			
TOTAL CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	-283 000,00	
TOTAL CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	283 000,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		634 638,35	634 638,35

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
<u>Opérations réelles</u>			
TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	-500 000,00	
TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	-1 500 000,00	
TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées		-2 000 000,00
<u>Opérations d'ordres</u>			
TOTAL CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement		-283 000,00
TOTAL CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre section		283 000,00
<u>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement</u>			
TOTAL CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	-1 500 000,00	-1 500 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		-3 500 000,00	-3 500 000,00

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 juin 2016 approuvant la décision modificative N°1,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2016 approuvant la décision modificative N°2,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

1 ABSTENTION (M. ALVAREZ)

Article unique : Approuve cette décision modificative n° 3 au budget principal dans les conditions ci-dessus présentées.

Fait et délibéré le 13 Décembre 2016

LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small tail.

Patrick BOBET

